

[Texte]

make some reference to Hitler's generals and that sort of thing, so that is why I raise the issue with you.

M. Grondin: Comme je l'ai dit dans mon mémoire, je ne crois pas que les politiciens aient une conscience différente de la conscience générale des personnes humaines. Nous avons tous la même conscience. Il n'y a pas une conscience spéciale pour les politiciens. Nous avons tous le devoir, politicien ou simple particulier, de chercher le bien général. S'il existe une telle chose qu'une conscience qui serait opposée ou différente de la conscience morale... Pour moi c'est la même conscience. Nous avons tous le devoir de rechercher le bien commun. Si on est politicien avec des responsabilités publiques ou si on est simple citoyen, nous avons également les mêmes devoirs. Il n'existe pas de raison d'État qui ne soit pas informée par la conscience personnelle. Elle doit être informée par la conscience personnelle. Voilà ce que je veux dire.

Mr. Nicholson: You know what I am suggesting to you. I am suggesting to you that this is the case, that this is the reason, and that this is how Members of Parliament are making up their minds on this matter.

M. Grondin: Cette conscience politique dont on parle dans l'étude que j'ai citée dans mon mémoire est une nouveauté pour moi. C'est un mot que l'on a inventé pour faciliter—and je ne dis pas que ce sont les politiciens qui l'ont inventé, ce sont plutôt des philosophes qui l'ont inventé—pour faciliter, dis-je, aux politiciens l'adoption de cette Loi, de ce projet de loi, qui n'est pas un projet de loi pro-vie.

• 1620

Comme si les politiciens étaient dispensés de la loi morale! Vous n'êtes pas dispensés de la loi morale. Voilà ce que je veux dire dans mon mémoire.

Un autre aspect de cette question est que je ne vois pas en quoi le bien public est servi par la mort des futurs membres de notre société. Je ne vois pas en quoi le bien public est servi de cette façon.

Mme Gabrielle Bertrand (députée de Brome-Missisquoi): Merci, monsieur le président.

Docteur Grondin, avant que vous arriviez, nous connaissons bien vos vues, nous savons que vous faites partie du mouvement pro-vie. J'espère toujours, je le dis à tous les témoins, que vous comprenez le rôle du législateur qui se doit de travailler dans l'intérêt du bien commun.

La population canadienne est très divisée sur le sujet, car il y a des implications morales, d'éthique, etc.. Nous avons voulu essayer de trouver un juste équilibre dans le respect des droits de la femme dont vous ne parlez à aucun moment dans votre mémoire, mais qui existent quand même. Il faut aussi les prendre en considération. Et le fait de l'avoir mis dans le Code criminel—à peu près 80 p. 100 des témoins qui sont venus nous ont blâmés de

[Traduction]

ce cas, mais vous avez fait allusion aux généraux d'Hitler, et autres choses du genre, et c'est pourquoi je vous pose la question.

Mr. Grondin: As I said in my brief, I do not think that politicians' conscience is different from that of any other human being. We all have the same moral conscience, and politicians are no different. We all have the duty, as a politician or an individual, to further public good. If there is anything that is contrary to or different from moral conscience... In my opinion, it is the same conscience. We are all responsible for furthering the public good. Whether you are a politician with public responsibility or a private person, we also have the same obligations. There is no reason of state that is not enlightened by personal conscience. It must be determined by personal conscience. This is what I wanted to say.

M. Nicholson: Vous savez ce que je veux dire. Je vous explique ce qu'il en est, quels sont nos motifs, et de quelle façon les députés prennent parti à l'égard de cette question.

Mr. Grondin: That political conscience which is referred to in the study I quoted in my brief is a new concept for me. It is a word that was made up—and I do not suggest that politicians made it up, but it was rather invented by philosophers—to facilitate the passage by politicians of this legislation which is not in favour of life.

As if politicians were dispensed from the moral law! You are not dispensed from the moral law. That is what I meant in my brief.

Another aspect of the question is that I do not see how the common good is served by the death of the future members of our society. I do not see how that serves the common good.

Mrs. Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Thank you, Mr. Chairman.

Dr. Grondin, before you arrived today, we already knew your views; we know you are a member of the Pro-Life Movement. I hope, as I tell all witnesses, that you understand that our role as legislators is to work towards the common good.

Canadians are very divided on the issue, for it has moral, ethical and other implications. We sought to strike a balance, taking into account the rights of the woman, which you do not mention anywhere in your brief, but which nevertheless exist. They must also be taken into consideration. Furthermore, the fact that we chose to make this a Criminal Code provision—about 80% of the witnesses who have appeared have criticized us for doing